

---

## 30 millions pour des nouvelles propositions de projet Interreg Euregio Meuse-Rhin

**C'est le 20 avril 2017 à Maastricht que le Comité de Suivi du programme Interreg V-A Euregio Meuse-Rhin (EMR) a déterminé les conditions du nouvel appel à projets (call 3). C'est un montant total d'environ 30 millions d'euros de moyens du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) qui est disponible pour des projets concernant les 4 priorités : Innovation, Economie, Inclusion sociale et formation et Développement territorial. Les ébauches de projet peuvent déjà être introduites jusqu'au 22 mai 2017.**

*Interreg V-A EMR 2014-2020* soulève les obstacles et les barrières afin de renforcer le potentiel de (et dans) l'Euregio Meuse-Rhin. C'est ainsi que le programme finance des projets transfrontaliers avec des moyens du FEDER et des régions. Les candidats peuvent soumettre leur projet durant la période définie sur base de critères spécifiques. À ce jour, il y a eu deux appels à projets et un appel spécial (2A/soutien aux réfugiés) dans le cadre de ce programme. Au total 55% du budget FEDER (96 millions d'euros) a été engagé. Suite à ce démarrage réussi du programme, les partenaires préparent un nouvel appel (3).

Le Comité de Suivi en plus des critères administratifs et de sélection a déterminé des critères de priorité pour les projets du nouvel appel. Ces critères doivent veiller à ce que les aspects qui ont été moins traités à ce jour, tel que la participation directe des entreprises, l'énergie et la durabilité, soient plus visibles dans le choix des projets.

### Prochaines étapes

Les ébauches de projet peuvent être introduites jusqu'au 22 mai 2017 par le système de monitoring (eMS) du programme (plus d'info via le helpdesk [ems-helpdesk@prvlimburg.nl](mailto:ems-helpdesk@prvlimburg.nl)). Les demandeurs de projet qui introduisent des ébauches peuvent compter sur un feed-back qui pourra être pris en compte lors du développement de leur demande de projet. Les idées de projets peuvent être discuté préalablement avec les antennes régionales et le secrétariat conjoint. La demande complète doit ensuite, après ouverture de l'appel, être introduite dans le système de monitoring (eMS) du programme. Après la clôture de l'appel aura lieu l'évaluation des différents projets introduits. Les deadlines seront communiquées ultérieurement.

---

Note à la rédaction : En annexe plus d'informations concernant les critères . Vous avez encore des questions concernant ce communiqué de presse ? Veuillez prendre contact avec le bureau Interreg V-A Euregio Meuse-Rhin, Limburglaan 10, NL-6229 GA Maastricht, Marlie Dix (communication), [mphj.dix@prvlimburg.nl](mailto:mphj.dix@prvlimburg.nl).  
Téléphone +31 6 51113034.

## **Annexe: Aperçu des critères pour les projets de l'appel 3**

### **1. Critères généraux**

- a. Les résultats du projet bénéficient à la zone de programmation ;
- b. Il doit être question d'un partenariat constitué au minimum de deux personnes morales issues de deux États membres différents de la zone de programmation ;
- c. Le projet contribue à la réalisation de l'objectif du programme tel que formulé à l'article 2, et s'intègre à l'un des axes prioritaires tels que formulés à l'article 3 ;
- d. Le projet concrétise un ou plusieurs des indicateurs de réalisation ;
- e. Le projet peut durer au maximum trois ans, les dates de début et de fin étant reprises dans la décision d'octroi de la subvention.

### **2. Critères de sélection**

- a. Le projet doit renforcer la coopération transfrontalière ;
- b. Le projet contribue à la réalisation des objectifs et aux résultats du Programme de coopération ;
- c. Le projet est réaliste et durable pour la zone de programmation, et présente une plus-value pour d'autres projets au sein du programme de coopération ;
- d. Les résultats du projet sont en adéquation avec le budget nécessaire pour la mise en œuvre du projet (« value for money ») ;
- e. Le projet présente un caractère novateur.

### **3. Critères de priorité**

- a. Axe prioritaire 1
  - Projets qui comportent des possibilités d'innovation pour les PME ;
  - Projets qui stimulent les PME à utiliser des structures d'innovations transfrontalières ;
  - Projets orientés sur des passerelles entre les secteurs de l'économie et des technologies ;
  - Projets orientés vers une approche intégrale des nouvelles technologies et des différentes installations dans ce domaine ;
  - Projets qui ne sont pas orientés principalement sur la recherche, mais bien sur la réalisation d'installations.
- b. Axe prioritaire 2
  - Projets orientés sur l'énergie, le développement durable et sur des mesures destinées à lutter contre les effets négatifs du changement climatique pour les entreprises ;
  - Projets avec un caractère pilote et qui engendrent simultanément des investissements ou d'autres mesures de la part des PME ;
  - Projets qui ont pour objectif d'initier des solutions intelligentes et durables dans toutes les phases de la production dans les PME.

c. Axe prioritaire 3

- Projets axés sur les contacts transfrontaliers et les possibilités sur le marché de l'emploi ;
- Projets orientés sur le développement de installations et de projets pilotes afin de répertorier les possibilités transfrontalières au niveau du marché de l'emploi;
- Projets qui ont pour objectif d'introduire et de démontrer de nouvelles technologies et des actions novatrices dans le domaine du marché de l'emploi transfrontalier.

d. Axe prioritaire 4

- Projets orientés sur l'intelligence territoriale, la mobilité ou le tourisme ;
- Projets orientés sur une politique intégrée (marketing) pour l'ensemble de la région transfrontalière.

**Pour plus d'information concernant le programme Interreg V-A EMR 2014-2020 et l'appel à projets 3, veuillez visiter [www.interregemr.eu](http://www.interregemr.eu).**